

Fondation ARCAD
Aide et Recherche en Cancérologie Digestive

4, rue Kléber
92 300 - Levallois-Perret

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2019

ALESCO

Société d'Expertise-Comptable & de Commissariat aux Comptes
16 rue de Naples
75 008 – PARIS

Fondation ARCAD
Aide et Recherche en Cancérologie Digestive

4, rue Kléber
92 300 - Levallois-Perret

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2019

Aux membres du Conseil d'Administration
de la Fondation ARCAD,
4, rue Kléber
92 300 - Levallois-Perret

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation A.R.C.A.D relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

ALESCO
Société d'Expertise-Comptable & de Commissariat aux Comptes
16 rue de Naples
75 008 – PARIS

Fondation ARCAD
Aide et Recherche en Cancérologie Digestive

4, rue Kléber
92 300 - Levallois-Perret

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d’émission de notre rapport, et notamment nous n’avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d’ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de la Fondation

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de la Fondation sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant votre conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Fondation ARCAD
Aide et Recherche en Cancérologie Digestive

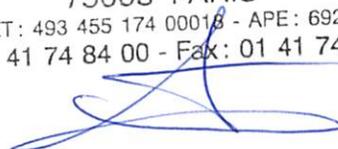
4, rue Kléber
92 300 - Levallois-Perret

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 26 mars 2020

Pour la société ALESCO
Xavier NICOLAI
Commissaire aux comptes

SARL ALESCO
Expertise Comptable - Commissaire aux Comptes
16, rue de Naples
75008 PARIS
SIRET : 493 455 174 00018 - APE : 6920Z
Tél. : 01 41 74 84 00 - Fax : 01 41 74 84 20



Détail du bilan actif

ARCAD

Etats de synthèse au 31/12/2019

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
- 205100 Logiciels	1 350,28		1 350,28	1 350,28
- 280500 Amortis. concess. & droits simil.		1 350,28	-1 350,28	-1 350,28
Concessions, brevets et droits assimilés	1 350,28	1 350,28		
- 208000 Autres immobilisat. incorporelles	11 154,00		11 154,00	11 154,00
- 280800 Amortis. autres immobil. incorpor.		5 793,68	-5 793,68	-2 075,68
Autres immob. incorporelles / Avances et acomp	11 154,00	5 793,68	5 360,32	9 078,32
Immobilisations corporelles				
- 213100 Batiments				275 000,00
Constructions				275 000,00
- 218300 Matériel de bureau	2 361,62		2 361,62	2 361,62
- 218310 Matériel informatique	10 476,05		10 476,05	6 545,33
- 281830 Amortis. matér.bureau et informat.		2 361,62	-2 361,62	-2 361,62
- 281831 Amort. autres immo corpo		6 161,18	-6 161,18	-6 246,80
Autres immobilisations corporelles	12 837,67	8 522,80	4 314,87	298,53
Immobilisations financières				
- 275500 Cautionnements	6 630,00		6 630,00	6 630,00
Autres immobilisations financières	6 630,00		6 630,00	6 630,00
ACTIF IMMOBILISE	31 971,95	15 666,76	16 305,19	291 006,85
Stocks				
- 409100 Fournisseurs - acomptes s/commandes				2 714,31
Avances et acomptes versés sur commandes				2 714,31
Créances				
- 421000 Personnel - rémunérations dues	153,77		153,77	
Autres créances	153,77		153,77	
Divers				
- 508166 EDR USD CORP SHORT TERM C				19 318,16
- 508199 Assurance vie capi II	1 285 318,96		1 285 318,96	1 261 972,47
Valeurs mobilières de placement	1 285 318,96		1 285 318,96	1 281 290,63
- 512000 CIC Compte courant	37 514,50		37 514,50	26 866,88
- 512100 CIC Livret	3 299 478,98		3 299 478,98	2 825 170,61
- 512810 INDOSUEZ N°10962990080				176,62
- 512820 INDOSUEZ N°10963000081 DOLLAR USD				4 576,55
- 512830 INDOSUEZ N°10963000080				2 792,91
- 512840 INDOSUEZ N°10963010080				495,91
- 530000 Caisse	101,42		101,42	12,91
Disponibilités	3 337 094,90		3 337 094,90	2 860 092,39
- 486000 Charges constatées d'avance	449,63		449,63	535,14
Charges constatées d'avance	449,63		449,63	535,14
ACTIF CIRCULANT	4 623 017,26		4 623 017,26	4 144 632,47
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	4 654 989,21	15 666,76	4 639 322,45	4 435 639,32

Détail du bilan passif

ARCAD

Etats de synthèse au 31/12/2019

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
- 102200 Dotation fondateurs	1 061 000,00	1 061 000,00
- 102600 Dévolution Gercor Contre le Cancer	39 175,22	39 175,22
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 100 175,22	1 100 175,22
- 110000 Report à nouveau (solde créditeur)	1 758 390,83	1 560 149,10
Report à nouveau	1 758 390,83	1 560 149,10
RESULTAT DE L'EXERCICE	132 701,04	198 241,73
FONDS PROPRES	2 991 267,09	2 858 566,05
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
- 195000 Fonds dédiés sur dons manuels	1 591 076,00	1 559 374,00
Fonds dédiés sur autres ressources	1 591 076,00	1 559 374,00
FONDS DEDIES	1 591 076,00	1 559 374,00
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
- 401000 Fournisseurs	27 478,61	1 140,94
- 408100 Fournisseurs - fact. non parvenues	4 680,00	4 920,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 158,61	6 060,94
- 428200 Dettes provis. pr congés à payer	8 405,63	3 283,74
- 431000 Sécurité sociale	7 701,00	2 316,78
- 437200 Mutuelles et Prévoyance	1 836,23	1 608,63
- 437300 Caisse de retraite	2 195,57	2 638,78
- 438200 Charges sociales s/congés à payer	3 446,31	1 450,36
- 442100 Prélèvement à la source	501,00	
- 448610 Formation Continue CAP	735,01	340,04
Dettes fiscales et sociales	24 820,75	11 638,33
DETTES	56 979,36	17 699,27
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	4 639 322,45	4 435 639,32

Détail du compte de résultat

ARCAD

Etats de synthèse au 31/12/2019

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
- 781120 Repris.s/amort. immob. corporelle			50 000,00		-50 000,00	-100,00
Reprises et Transferts de charge			50 000,00		-50 000,00	-100,00
- 758000 Produits divers gestion courante	49,34				49,34	
- 758110 Dons Personnes Morales Non Aff.	70 195,00		15 550,00		54 645,00	351,41
- 758120 Dons Pers.Physiques Non Affecté	270 980,95		243 056,40		27 924,55	11,49
- 758210 Dons Personnes Morales Affectés	328 545,00		311 997,50		16 547,50	5,30
- 758220 Dons Personnes Physiques Affec	265 405,33		327 980,58		-62 575,25	-19,08
- 758400 Legs	5 222,25		327 933,96		-322 711,71	-98,41
Autres produits	940 397,87		1 226 518,44		-286 120,57	-23,33
Produits d'exploitation	940 397,87		1 276 518,44		-336 120,57	-26,33
- 604100 Achats d'études et de prestations	117 787,45		38 375,28		79 412,17	206,94
- 606110 Fournitures électricité	93,36		26,33		67,03	254,58
- 606300 Achats de petit équipement	1 080,17		682,55		397,62	58,26
- 606400 Achats fournitures administratives	2 992,58		2 019,56		973,02	48,18
- 613200 Locations immobilières	31 680,00		31 680,00			
- 613500 Locations mobilières			5 190,00		-5 190,00	-100,00
- 614000 Charges locatives & copropriété	16 668,26		13 838,91		2 829,35	20,44
- 615500 Entretien sur biens mobiliers	7 226,23				7 226,23	
- 615600 Maintenance	1 226,40		251,00		975,40	388,61
- 616000 Primes d'assurance	5 049,96		5 001,48		48,48	0,97
- 622200 Commissions sur ventes			21 500,00		-21 500,00	-100,00
- 622600 Honoraires	19 077,66		23 035,80		-3 958,14	-17,18
- 622700 Frais d'actes et contentieux	5 527,19		7 750,00		-2 222,81	-28,68
- 622800 Rémun. & Honoraires divers			25,01		-25,01	-100,00
- 623000 Publicité et Communication	8 108,33		3 234,00		4 874,33	150,72
- 623300 Congrès et conventions	28 459,72		27 547,33		912,39	3,31
- 623700 Publications et éditions			25,75		-25,75	-100,00
- 625100 Voyages et déplacements	7 139,00		2 356,69		4 782,31	202,92
- 625700 Réceptions	2 219,38		1 633,30		586,08	35,88
- 626000 Frais postaux et télécom	6 337,40		6 377,47		-40,07	-0,63
- 626100 Liaisons informatiques	1 192,85		690,26		502,59	72,81
- 627800 Services bancaires	1 800,53		1 314,80		485,73	36,94
- 628100 Cotisations			700,00		-700,00	-100,00
- 628400 Frais de recrutement de personne			10 800,00		-10 800,00	-100,00
Autres achats non stockés et charges e	263 666,47		204 055,52		59 610,95	29,21
- 633300 Formation continue (organisme)	1 288,09		340,04		948,05	278,81
- 635120 Taxes foncières	536,25		3 381,12		-2 844,87	-84,14
Impôts et taxes	1 824,34		3 721,16		-1 896,82	-50,97
- 641100 Salaires appointements commiss	129 119,44		55 307,76		73 811,68	133,46
- 641200 Congés payés	5 121,89		551,82		4 570,07	828,18
- 641400 Indemnités et avantages divers	2 220,60		716,50		1 504,10	209,92
Salaires et Traitements	136 461,93		56 576,08		79 885,85	141,20
- 645100 Cotisations à l'URSSAF	36 083,61		17 084,77		18 998,84	111,20
- 645200 Cotis. aux mutuelles et prévoyanc	3 934,33		1 837,75		2 096,58	114,08
- 645300 Cotisations aux caisses de retrait	10 234,41		4 605,75		5 628,66	122,21
- 645800 Cotisations autres organism. soc.	1 995,95		206,49		1 789,46	866,61

Détail du compte de résultat

ARCAD

Etats de synthèse au 31/12/2019

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
- 647500 Médecine du travail et pharmacie	356,40		232,80		123,60	53,09
- 647700 Tickets restaurants	7 650,74		1 816,80		5 833,94	321,11
Charges sociales	60 255,44		25 784,36		34 471,08	133,69
- 681110 Dot. amort. s/immobil. incorporel.	3 718,00		2 075,68		1 642,32	79,12
- 681120 Dot. amort. s/immobil. corporel.	1 080,78		627,23		453,55	72,31
Amortissements et provisions	4 798,78		2 702,91		2 095,87	77,54
- 651100 Redevances pour brevets	2 046,00		7 026,00		-4 980,00	-70,88
- 657100 Actions s/ressources	406 555,84		533 390,36		-126 834,52	-23,78
- 658000 Charges diverses gestion courante	5,33		7,80		-2,47	-31,67
Autres charges	408 607,17		540 424,16		-131 816,99	-24,39
Charges d'exploitation	875 614,13		833 264,19		42 349,94	5,08
RESULTAT D'EXPLOITATION	64 783,74		443 254,25		-378 470,51	-85,38
- 764000 Revenus des VMP	33 224,38		38 142,52		-4 918,14	-12,89
- 766000 Gains de change			207,21		-207,21	-100,00
Produits financiers	33 224,38		38 349,73		-5 125,35	-13,36
- 666000 Pertes de change	105,08				105,08	
Charges financières	105,08				105,08	
Résultat financier	33 119,30		38 349,73		-5 230,43	-13,64
RESULTAT COURANT	97 903,04		481 603,98		-383 700,94	-79,67
- 775000 Produits cessions éléments d'actif	341 500,00		430 000,00		-88 500,00	-20,58
- 778000 Produits exceptionnels divers			14,75		-14,75	-100,00
Produits exceptionnels	341 500,00		430 014,75		-88 514,75	-20,58
- 675000 Valeurs compt. éléments actif cédés	275 000,00		480 000,00		-205 000,00	-42,71
Charges exceptionnelles	275 000,00		480 000,00		-205 000,00	-42,71
Résultat exceptionnel	66 500,00		-49 985,25		116 485,25	-233,04
- 689000 A réaliser s/ressources affectées	31 702,00		233 377,00		-201 675,00	-86,42
Engagements à réaliser	31 702,00		233 377,00		-201 675,00	-86,42
EXCEDENT OU DEFICIT	132 701,04		198 241,73		-65 540,69	-33,06
Contribution volontaires en nature						
Total des produits						
Total des charges						

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Annexe au bilan de la Fondation A.R.C.A.D pour l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 4.639.322 euros, et au compte d'emploi annuel des ressources de l'exercice dégagant un profit de 132.701,04 euros.

La présente annexe aux comptes annuels vise à fournir une information pertinente sur l'entité concernée. En conséquence, seuls les éléments significatifs et non déjà mentionnés dans le bilan ou le compte de résultat de l'entité concernée sont présentés ci-après.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Néant.

II – REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 REGLES DE BASE

Les principes généraux d'établissement des comptes ont été respectés à partir des règles de base suivantes :

- Image fidèle,
- Continuité de l'exploitation,
- Comparabilité et permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Régularité,
- Sincérité,
- Prudence,
- Indépendance des exercices.

2.2 REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de la Fondation A.R.C.A.D. ont été présentés conformément aux dispositions du règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

2.2.1. METHODES D'EVALUATION

2.2.1.1 Méthode des coûts historiques

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en monnaie nationale courante (euros). Plus particulièrement, les modes d'évaluation ci-après ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

2.2.1.2 Actif immobilisé

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation des ces actifs.

Lorsque la valeur actuelle d'un élément de l'actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable cette dernière est ramenée à la valeur actuelle de l'actif concerné par la constatation, selon le cas, d'un amortissement exceptionnel ou d'une dépréciation.

Les immobilisations amortissables ont été amorties de manière linéaire afin de prendre en compte la dépréciation économique des biens.

Les durées pratiquées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles		
- Logiciels	2 ans	Linéaire
- Site Internet	3 ans	Linéaire
b) Immobilisations corporelles		
- Matériel de bureau	3 ans	Linéaire

2.2.1.3 Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les charges enregistrées au cours de l'exercice mais qui correspondent à des achats de biens ou services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement sont comptabilisées en charges constatées d'avance.

2.2.1.4 Provision pour dépréciation des créances

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Cette évaluation est effectuée au cas par cas sur les créances douteuses ou litigieuses.

2.2.1.5 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banques et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

2.2.1.6 Provisions pour risques et charges

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'un risque est identifié et jugé comme probable dans sa réalisation par la décision.

2.2.2. CHANGEMENT DE METHODE

Néant.

III – NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN

3.1 BILAN ACTIF

3.1.1. IMMOBILISATIONS

L'actif de la fondation évolue de la manière suivante en valeur brute :

En K€	31/12/2018	Acquisitions	Cessions	31/12/2019
- Incorporelles	12,5			12,5
- Corporelles	283,9	5,1	275	14
- Financières	6,6			6,6
Actif immobilisé	303			33,1

Les autres actifs utilisés par la fondation sont mis à sa disposition gracieusement.

3.1.2. PLACEMENTS

- Disponibilités sur dotation des fondateurs

En K€	31/12/2019
- Assurance vie	1.285,3
- Autres placements	0
- Provisions	0
Total	1 285,3

- Autres disponibilités

En K€	31/12/2019
- Comptes courants	37,6
- Livret d'épargne	3.299,5
- Compte à terme	0
Total	3 337,1

3.1.3. AUTRES ACTIFS

Néant.

3.2 BILAN PASSIF

3.2.1. FONDS PROPRES DE LA FONDATION

En K€	31/12/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2019
- Dotation fondateurs	1.061,0			1.061,0
- Dévolution GCC	39,2			39,2
- Report	1 560,1	198,2		1 758,4
- Excédent de l'exercice		132,7		132,7
- Bénéfice de l'exercice	198,2	198,2		
Fonds Propres	2.858,5			2.991,2

3.2.2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Néant.

3.2.3. FONDS DEDIES

Cette rubrique enregistre à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par les donateurs ou testateurs à des programmes d'intervention définis par la Fondation, qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Ressources affectées non utilisées au 1^{er} janvier 2019	1.559,4
Ressources affectées non utilisées au 31 décembre 2019	1.591,1

Fondation ARCAD
Aide et Recherche en Cancérologie Digestive

4, rue Kléber
92 300 - Levallois-Perret

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 Décembre 2019

ALESCO

Société d'Expertise-Comptable & Commissariat aux Comptes
16 rue de Naples
75 008 – PARIS

ALESCO SAS
16 Rue de Naples
75008 PARIS

Fondation ARCAD

Fondation reconnue d'utilité publique
4, rue Kléber
92 300 - Levallois-Perret

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes

Comptes Annuels - Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs les administrateurs de la Fondation ARCAD,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions et engagements.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Fait à Paris, le 26 mars 2020

Pour la société ALESCO
Xavier NICOLAI
Commissaire aux comptes

SARL ALESCO
Expertise Comptable - Commissaire aux Comptes
16, rue de Naples
75008 PARIS
SIRET : 493 455 174 00018 / APE : 6920Z
Tél. : 01 41 74 84 00 - Fax : 01 41 74 84 20



EMPLOIS	Emplois de 2019 = compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées en 2019	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2019 = compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2019
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		605 758
1- MISSIONS SOCIALES	619 011	285 665	1- RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	608 108	608 108
1.1. Réalisées en France	374 048	284 953	1.1. Dons et legs collectés	608 108	
- Actions réalisées directement	183 761	53 379	- Dons manuels non affectés	270 981	
- Versements à d'autres organismes agissant en France	190 287	231 574	- Dons manuels affectés	265 405	
1.2. Réalisées à l'étranger	244 964	713	- Legs et autres libéralités non affectés	71 722	
- Actions réalisées directement	244 964	713	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
- Versements à l'organisme central ou d'autres organismes	0	0			
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	31 563	0	2- AUTRES FONDS PRIVES	398 740	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	31 563	0	3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	0	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés			4- AUTRES PRODUITS (1)	33 274	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	225 145	0			
		285 665			
I. TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE	875 720		I. TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE	1 040 122	
II. DOTATIONS AUX PROVISIONS			II. REPRISE DES PROVISIONS		
III. ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	1 591 076		III. REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	1 559 374	
			IV. VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		-31 702
IV. EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	164 403		V. INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V. TOTAL GENERAL	2 631 198		VI. TOTAL GENERAL	2 631 198	576 406
V. Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par des ressources collectées auprès du public					
VI. Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII. Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		285 665	VI. Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		285 665
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		896 499

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	59 967		Bénévolat		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature	59 967	
Frais de fonctionnement et d'autres charges			Dons en nature		
Total	59 967		Total	59 967	

(1) résultat financier du compte de résultat hors dotations et reprises de provisions.